

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 576 Subvention (5.000 euros) à l'association Kasbah sur scène (18 e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Kasbah sur scène ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Kasbah sur scène 50, rue de Clignancourt 75018 Paris, au titre de 2015 /simpa 111742- 2015_06903.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO